



DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-93

Avenant à la convention ORT – Renouvellement du poste de chef de projet PVD

Date de la séance : 17 novembre 2025
Date de convocation : 06 novembre 2025
Nombre de conseillers en exercice : 24
Membres présents : 18
Nombre de votants : 21

Adopté à
l'unanimité,

Le dix-sept novembre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil.

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire, M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maires adjoints ; M. Didier ONFRAY, Mme Evelyne DUPONT, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE M. Philippe DELAUNAY M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Francis DAVOUST pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabelle AMEYE pouvoir à Mme Anita LE MERRER, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN.

Absents excusés : Mme Stéphanie CHEUX, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR.

Secrétaires de séance : Mmes Marie-Noëlle CHEVALIER, Evelyne DUPONT.

Contexte

La commune du Neubourg est engagée depuis 2021 dans le dispositif « Petites Villes de Demain » (PVD), mis en place pour accompagner les communes de petite taille dans la mise en œuvre de projets de revitalisation de leur centre-bourg.

Ce programme vise à renforcer l'attractivité des territoires, à soutenir le développement économique local et à améliorer le cadre de vie des habitants.

Une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) a été signée entre la commune, la Communauté de Communes Pays du Neubourg, l'État et les partenaires institutionnels le 23 novembre 2022, afin d'organiser la coordination et le financement des actions prévues dans le cadre du programme.

Prolongation du dispositif PVD

Initialement prévu pour s'achever en mars 2026, le dispositif « Petites Villes de Demain » fait l'objet d'une prolongation jusqu'au 31 décembre 2026, permettant aux communes concernées de finaliser les actions engagées et de consolider la mise en œuvre opérationnelle de leurs projets.

Cette prolongation vise à garantir la continuité de l'accompagnement et la bonne finalisation du plan d'actions défini dans le cadre du programme.

Avenant à la convention ORT

La prolongation du dispositif implique la signature d'un avenant à la convention ORT afin de :

- Prolonger la durée de validité de la convention jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- Mettre à jour le plan d'actions et le calendrier opérationnel ;
- Confirmer les engagements financiers et techniques des partenaires ;
- Intégrer la poursuite du poste de coordination dédié au dispositif PVD.

Renouvellement du poste de chef de projet

Le poste de chef de projet « Petites Villes de Demain » assure le pilotage opérationnel du dispositif pour la commune.

Afin d'assurer la continuité de la mission et la mise en œuvre des actions prévues, les parties conviennent de proroger la convention. En effet, le programme Petites Villes de Demain, porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, a vu son échéance initialement fixée au 31 mars 2026 prorogée au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- AUTORISE Madame le Maire ou Madame l'adjointe déléguée à signer l'avenant n° 2 de la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire et de renouvellement du poste de chef de projet « Petites Villes de Demain ».

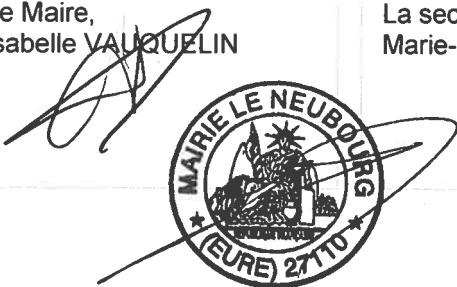
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr

Fait à LE NEUBOURG, le 17 novembre 2025.

Le Maire,
Isabelle VAUQUELIN



La secrétaire,
Marie-Noëlle CHEVALIER